

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-174 Autorisation de stationnement " rue de la Pompe "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 mai 2022, par laquelle la SCEA TERRES DE BAISSUS, représentée par Monsieur François DELHON et Monsieur Jean-Philippe LÉCA, 180 chemin de la Condamine – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer une vis d'extraction de marc de raisin « rue de la Pompe », pour une durée maximale de 90 jours,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Les permissionnaires sont autorisés à installer une vis d'extraction de marc de raisin « rue de la Pompe », à partir du lundi 08 août 2022 à 08H00, pour une durée maximale de 90 jours.

Article 2

Les permissionnaires devront poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 02/08/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 02/08/2022

Puissalicon le 02/08/2022

Michel FARENC
Maire

